

DEMANDE DE SUBVENTIONS 2024

Le dossier de demande de subvention est à télécharger sur le **site de la mairie de Mana** ou à retirer au **Centre Social MAKANDRA**.

Toute association ayant bénéficié de subvention pour l'année 2023, se doit de remplir le compte rendu financier CERFA n°15059*02.

Mode d'emploi :

Ce dossier doit être utilisé par les associations **culturelles ou sportives sollicitant une subvention auprès de la Mairie de Mana**. Il concerne le financement d'actions spécifiques ou le fonctionnement général de l'association.

Pièces à joindre :

- ✓ Le formulaire CERFA n°12156*06 dûment rempli (si attribution subvention 2023 remplir le compte rendu financier).
- ✓ Le compte rendu financier 2023 (CERFA 150559*02)
- ✓ 1 exemplaire de l'avis d'insertion au journal officiel
- ✓ 1 copie de la police d'assurance
- ✓ Le planning des manifestations 2024, accompagné d'un listing des besoins matériels (chaises, tables...).
- ✓ Le nombre d'adhérents
- ✓ Les statuts signés et à jour de l'association
- ✓ Un relevé d'identité Bancaire ou Postal récent portant le nom de l'association (comme indiqué sur le SIRET).
- ✓ La fiche signalétique de l'association

Recommandations :

- ✓ Le dossier est à remplir impérativement dans toutes les rubriques (les chiffres doivent être reportés sur les formulaires fournis, même si vous joignez des documents complémentaires).
- ✓ Les documents à joindre impérativement à cette demande doivent être certifiés conformes par le président de l'association.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ETUDIE

DATE LIMITE DE DEPOT DU DOSSIER **15 FEVRIER 2024 AU CENTRE SOCIAL MAKANDRA**

